

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024 068

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

**Séance du mardi deux avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (62) :**

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (16) :**

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 78**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024\_068

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 313-1 ;

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Il vous est proposé :**

- d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes :
  - création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine,
  
  - création de deux emplois permanents à temps complet dans le cadre d'emploi de technicien principal de 1ere classe,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2eme classe,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de technicien territorial,
  
  - création de trois emplois permanents à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 1ere classe,
  - suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif de 2eme classe,
  
  - création de deux emplois permanents à temps complet d'éducateur territorial de jeunes enfants,
  - suppression d'un emploi à temps complet d'animateur principal de 1ere classe,
  
  - création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
  - suppression de deux emplois permanents à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation,
  
  - création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'agent social principal de 2ème classe,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'agent social,
  
  - création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint technique,
  
  - création d'un emploi permanent de responsable adjoint du service finances à temps complet dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial ou d'attaché territorial,

- création d'un emploi permanent à temps complet d'agent en charge de la voirie dans le cadre d'emploi d'adjoint technique,

- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés sur ces postes et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Vote :**

**Pour : 78**

**Contre : 0**

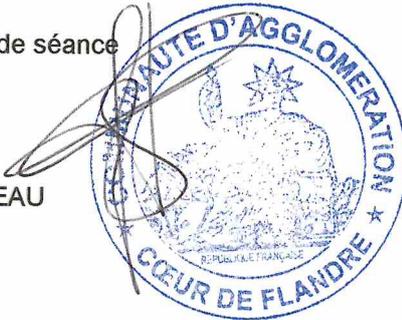
**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

